



Série de fiches d'éducation financière

Gagner ton argent



Idée originale



Réalisation

Chantale Audet et Amélie Bourret
Autrement dit – www.autrementdit.ca

Collaboration

- Lili Plourde, directrice générale d'Autisme Québec
- Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Québec
- Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et Déficience physique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Illustrations

Charles-David Laflamme

Révision linguistique

David Rancourt

Graphisme

Stéphanie Rivet – Pulsation graphique

Cette fiche fait partie d'une série de fiches d'éducation financière. Les fiches sont gratuites et libres d'utilisation. Merci de les citer quand vous les utilisez.

Elles ont été rédigées en langage clair et simple pour en faciliter la compréhension et l'utilisation.

Un conseil pratique

Consultez la fiche *Introduction à la série de fiches d'éducation financière*. Elle vous donnera une vue d'ensemble de tous les thèmes abordés.

Comment citer cette publication

Autisme Québec. *Gagner ton argent. Série de fiches d'éducation financière*. Québec, 2020.

Remerciements

Cette série de fiches d'éducation financière a été conçue avec le soutien de nombreuses personnes. Ces personnes ont généreusement accepté de partager leur expérience pour choisir les sujets les plus pertinents, elles ont commenté les nombreuses versions rédigées et elles ont fait part de leurs suggestions tout au long du développement.

Un sincère merci à toutes ces personnes, donc, personnes autistes, parents, intervenants et spécialistes de la gestion des finances personnelles.

Plus spécifiquement :

Mathieu Bérubé-Le May, Christophe Comeau, Brigitte Coutu, Léonie Dancause, Madeleine Gagne, Francine Hamel, Charles-David Laflamme, Marie Lambert, Lucie Latour, Élisabeth Le May, Justin Matte, Andrée Paradis, Jean-François Picard, Laurent Rainville, Alain Rheault, Jacinthe Rochette, Anne Seigneur

Aussi, nous souhaitons remercier d'autres personnes qui ont jeté leur regard sur les fiches de façon ponctuelle. Elles se reconnaîtront sûrement !

Merci à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour la subvention accordée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de promotion.

Ce projet a été réalisé grâce au soutien de l'Autorité des marchés financiers. Les informations, opinions et avis exprimés n'engagent que la responsabilité d'Autisme Québec. Un merci tout spécial à Camille Beaudoin, Nathalie Depocas et Valérie Sauvé.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN 978-2-925115-00-7



Gagner ton argent

Cette fiche te familiarisera avec la notion de revenu, c'est-à-dire l'argent que tu reçois.

Voici ce que tu y trouveras :

1. **Le numéro d'assurance sociale**
2. **D'où peut venir ton argent**
3. **Un exercice pour connaître tes revenus**
4. **Le rapport d'impôts**

À la section 3, l'exercice t'aidera à reconnaître tes revenus. Tu auras à remplir un tableau que tu pourras réutiliser dans la fiche *Faire ton budget*.

1

Le numéro d'assurance sociale

Le numéro d'assurance sociale est un numéro de neuf chiffres. Tu verras souvent les lettres «NAS» écrites au lieu du nom complet : **N**uméro d'**A**ssurance **S**ociale.

Bon à savoir

Tout le monde doit avoir un NAS pour travailler ou pour obtenir une aide financière du gouvernement.



Obtenir un NAS

Si tu n'as pas déjà ton NAS, visite le site suivant pour savoir comment l'obtenir :

Demander un numéro d'assurance sociale

www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/rapports/demander.html

Un numéro essentiel

Le NAS est nécessaire pour travailler au Canada. Tu auras à le fournir à ton employeur au moment de ton embauche.

Tu en auras aussi besoin pour bénéficier des programmes du gouvernement.

Ce numéro est important. Tu ne dois pas le donner à n'importe qui, car il pourrait être utilisé pour voler ton identité.

Pour en savoir plus sur ce sujet, tu peux lire la fiche *Protéger tes renseignements personnels et ton argent.*



Une bonne façon de protéger ton NAS, c'est de garder ta carte ou le document sur lequel se trouve ton numéro en sécurité chez toi.

Attention!

Ton NAS est un renseignement personnel important. Tu ne dois pas le donner à n'importe qui.



2 D'où peut venir ton argent

Dans la plupart des cas, l'argent que tu reçois s'appelle le revenu.

Généralement, un revenu peut être composé de :

- L'argent que tu gagnes en travaillant
- L'aide financière que tu reçois d'un programme d'aide sociale ou de solidarité sociale
- L'argent que le gouvernement te verse, ce qui s'appelle aussi une allocation

Il est possible que tu reçoives de l'argent d'autres sources, par exemple un cadeau. Dans ces cas, comme il ne s'agit pas d'un montant que tu reçois régulièrement, vois-le comme un bonus plutôt que comme un revenu.

Pour en savoir plus...

Tu te demandes quelle est la différence entre un « programme d'aide sociale » et une « allocation gouvernementale » ? Tu en sauras plus à la page 9 !

Le travail

Quand tu travailles, tu reçois un chèque de paie.
Le montant que tu gagnes peut te sembler difficile à comprendre.

Ce serait si simple s'il suffisait de multiplier les heures que tu as travaillées par ton taux horaire... mais ce n'est pas le cas.

Commençons par dire qu'il y a deux types de revenus : le revenu brut et le revenu net.

Le revenu brut, c'est quoi ?

C'est le montant total de ton salaire. Il équivaut au nombre d'heures pendant lesquelles tu as travaillé multiplié par ton taux horaire.

Le revenu net, c'est quoi ?

C'est le montant qu'il reste sur ton chèque de paie après les retenues.

Les retenues sont des montants d'argent que ton employeur garde sur ton salaire avant de te le verser. Les retenues sont aussi appelées déductions.

Si tu travailles, il est certain que tu verras des retenues sur ta paie. C'est comme ça pour tout le monde.

En effet, les retenues faites sur ta paie sont obligatoires. Elles représentent les cotisations et les impôts que tout travailleur doit payer. L'employeur les prélève directement sur la paie, puis les remet au gouvernement. Le montant que tu dois réellement est ajusté chaque année, lors du rapport d'impôts.

Savais-tu ?

Certaines personnes travaillent pour elles-mêmes. Autrement dit, elles n'ont pas d'employeur. On les appelle souvent «travailleurs autonomes».



Savais-tu ?

«Déclaration de revenus » est l'expression officielle pour parler d'un rapport d'impôts.



Des explications sur les retenues

Au Québec et au Canada, les travailleurs contribuent aux finances du gouvernement de différentes façons.

Une des façons est de retenir des montants d'argent sur la paie des travailleurs. C'est l'employeur qui s'occupe de prendre cet argent et de le transmettre au gouvernement.

Des exemples de retenues pour tous les travailleurs

Ce que tu paies au gouvernement	Cela permet au gouvernement...
Des impôts	D'offrir des écoles, des soins de santé, des routes, etc., à tous les citoyens.
Des cotisations au Régime de rentes du Québec	De redonner de l'argent aux travailleurs, à leur retraite.
Des cotisations au Régime québécois d'assurance parentale	De donner de l'argent aux parents pour qu'ils restent auprès de leur nouvel enfant.
Des cotisations à l'assurance-emploi	D'aider, pendant un court moment, les gens qui perdent leur emploi.

Bon à savoir

Le travailleur autonome doit aussi contribuer aux finances du gouvernement, mais comme il n'a pas d'employeur, il doit économiser ses cotisations et les transmettre lui-même.



Savais-tu ?

Une cotisation, c'est de l'argent que tu donnes à un groupe pour participer à des dépenses communes.



Il y a aussi des retenues qui varient selon les employeurs. Certaines sont obligatoires, d'autres non.

Des exemples de retenues qui varient selon l'employeur

Ce que tu paies	À quoi ça sert
Les cotisations syndicales	Permet de défendre les droits des employés.
Les assurances collectives	Te permet de profiter d'assurances comme l'assurance vie, invalidité, santé, médicament ou dentaire.
Les cotisations à un régime de retraite	Te permet, avec l'aide de ton employeur, d'épargner de l'argent que tu pourras recevoir à ta retraite.
Les cotisations à un club social	Permet d'organiser des activités dans ton milieu de travail.

Tu peux demander à ton employeur de t'expliquer les retenues qui apparaissent sur ton relevé de paie.

Tu peux aussi regarder cette vidéo, qui explique bien les retenues et tout ce qui concerne la paie (déroule jusqu'en bas de la page pour la trouver) :

Littératie financière : comprendre sa paie

<https://paie.ca/Ressources/Liens-importants/Ressources-pour-la-litteratie-financiere>

Aide financière des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale

Les personnes qui ne travaillent pas peuvent avoir droit à une aide financière du gouvernement. C'est ce qu'on appelle communément l'aide sociale. Plusieurs programmes de soutien existent.

Si tu reçois une telle aide financière, cela fait partie de ton revenu. Ce type de revenu est aussi appelé une prestation.

Allocations gouvernementales

Il se peut que tu reçoives des allocations gouvernementales, c'est-à-dire des sommes d'argent données par le gouvernement pour t'aider dans certains aspects de ta vie. Ces montants font aussi partie de tes revenus, car tu les reçois de façon régulière.

L'Allocation famille et l'Allocation-logement sont des exemples d'allocations gouvernementales.

3

Un exercice pour connaître tes revenus

Connaître tes revenus est un bon point de départ pour faire ton budget. Tu dois savoir combien d'argent tu reçois par mois pour planifier comment l'utiliser.

Questionne-toi : reçois-tu un salaire, des prestations du gouvernement, une aide financière pour tes études, des pourboires ?



Fais l'exercice d'identifier d'où proviennent tes revenus.

Pour être certain de ne pas oublier de revenus, tu peux vérifier la colonne des dépôts sur ton relevé de compte.

Pense à tout l'argent que tu reçois, et inscris-le dans le tableau de la page 13.

Savais-tu ?

Un budget, c'est un plan que tu fais pour décider de la façon dont tu veux utiliser ton argent.



Une fois que tu as repéré tous tes revenus, tu dois arriver à connaître le montant que chacun d'eux représente pour 1 mois.

Si tu es payé une fois par semaine ou par 2 semaines, tu auras un calcul à faire.

Voici des exemples pour t'aider à mieux comprendre :

Exemple d'un revenu que tu reçois une fois par mois

Tu reçois une aide financière du gouvernement de 1 000 \$ par mois.

Tu n'as pas de calcul à faire.

1 000 \$ est le montant que tu devrais inscrire dans le tableau de la page 12.

Exemple d'un revenu que tu reçois toutes les 2 semaines

Tu reçois un salaire (revenu net) de 867,33 \$ par 2 semaines.

Tu dois faire le calcul suivant : $867,33 \$ \times 26 \div 12 = 1 879,22 \$$.

1 879,22 \$ est le montant que tu devrais inscrire dans le tableau de la page 12.

Exemple d'un revenu que tu reçois une fois par semaine

Tu reçois un salaire (revenu net) de 278,01 \$ par semaine.

Tu dois faire le calcul suivant : $278,01 \times 4,3 = 1 195,44 \$$.

1 203,78 \$ est le montant que tu devrais inscrire dans le tableau de la page 12.

Tu peux voir ces exemples dans le tableau de la page suivante.

Bon à savoir

Pourquoi multiplier par 26? Il y a 26 périodes de 2 semaines dans une année.



Bon à savoir

Un mois est composé en moyenne de 4,3 semaines. Si tu connais le montant gagné par semaine, il te suffit de le multiplier par 4,3 et tu sauras ce que tu gagnes par mois!



Des exemples de calculs de revenus mensuels

Tu peux t'inspirer de l'exemple qui se rapproche le plus de ta situation pour remplir le tableau vide de la page 13.

Mes revenus	Mes calculs	Le montant reçu par mois
Exemple : Aide financière du gouvernement reçue une fois par mois		1 000,00 \$
Exemple : Salaire (revenu net) versé toutes les 2 semaines	$867,33 \times 26 \text{ semaines} \div 12 \text{ mois}$	1 879,22 \$
Exemple : Salaire (revenu net) versé toutes les semaines	$278,01 \times 4,3$	1 195,44 \$
	Total de mes revenus	4 074,66 \$

Le montant que tu dois inscrire dans cette colonne représente ton revenu net.

Mes revenus mensuels

Mes revenus	Mes calculs	Le montant reçu par mois
	Total de mes revenus	

4

Le rapport d'impôts

Le rapport d'impôts s'appelle aussi déclaration de revenus. D'ailleurs, les gouvernements utilisent seulement cette expression.

Chaque année, tu as jusqu'au 30 avril pour transmettre ton rapport d'impôts au gouvernement. Il s'agit en fait d'informer les gouvernements provincial (Revenu Québec) et fédéral (Agence du revenu du Canada, aussi appelée ARC) des revenus que tu as reçus durant l'année précédente, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Pourquoi ? Parce que selon ce que tu as payé en impôts au cours de l'année et en fonction de ta situation de vie, le gouvernement pourrait te réclamer de l'argent ou te redonner de l'argent.

Comment faire ?

D'abord, pour faire un rapport d'impôts, tu dois avoir un NAS.

Tu peux faire ton rapport d'impôts toi-même, avec un logiciel d'impôts par exemple, mais tu peux aussi demander à quelqu'un que tu connais de le faire, ou encore payer un spécialiste en comptabilité pour s'en occuper.

Il se pourrait aussi que l'Agence du revenu du Canada t'écrive une lettre pour t'inviter à faire ton rapport d'impôts par téléphone.

Si tu n'as pas beaucoup d'argent, tu pourrais profiter gratuitement d'un service d'aide en impôt offert par Revenu Québec :

Service d'aide en impôt – programme des bénévoles

www.revenuquebec.ca/fr/juste-pour-tous/vous-aider-a-vous-conformer/service-daide-en-impot-programme-des-benevoles

Des documents à rassembler

Pour te préparer à faire ton rapport d'impôts, tu devras rassembler divers documents.

C'est une bonne idée de les rassembler tous au même endroit, par exemple dans une enveloppe sur laquelle tu écris « Impôts » et l'année « 20... ». Ainsi, ce sera plus facile quand viendra le moment de préparer ton rapport d'impôts.

Des documents à recueillir tout au long de l'année

Tu dois conserver tous tes reçus officiels pour :

- Tes frais de scolarités
- Tes frais médicaux
- Tes dons
- Etc.

Ces documents pourraient te permettre de payer moins d'impôts.

Tu n'as pas besoin de recueillir toutes tes factures personnelles de dépenses, comme tes factures d'épicerie ou de vêtements.

Des documents transmis au début de l'année

Ton employeur ou l'organisation qui te verse de l'argent produira un document qui indique combien d'argent tu as gagné dans l'année qui s'est terminée. Il doit te l'envoyer avant le 28 février.

Les documents les plus communs sont le feuillet T4 (pour le gouvernement fédéral) et le relevé 1 (pour le gouvernement provincial), mais il peut y en avoir d'autres.

Un bon truc

Mieux vaut garder plus de documents que moins. La personne qui t'aide à faire tes impôts pourra t'aider à sélectionner les bons documents.



Des documents à conserver

Après avoir transmis ton rapport d'impôts au gouvernement, tu recevras deux documents importants.

Ces documents s'appellent des avis de cotisation. Ce sont des résumés de ton rapport d'impôts. Ils te seront transmis par Revenu Québec et par l'Agence du revenu du Canada.

Tu devras conserver ces avis pour ton prochain rapport d'impôts.

Tu devras aussi conserver pendant 6 ans tous les documents que tu as utilisés pour produire ton rapport d'impôts.



Garde tous tes documents au même endroit. Tu pourras les retrouver plus facilement si tu en as besoin.

À retenir

- Le numéro d'assurance sociale (NAS) est essentiel pour travailler ou recevoir des prestations du gouvernement.
- L'argent que tu reçois s'appelle ton revenu.
- Il est important de savoir combien d'argent tu reçois, pour bien planifier son utilisation.
- Chaque année, tu as jusqu'au 30 avril pour transmettre ton rapport d'impôts au gouvernement.